

Communiqué de presse
6 mai 2019

Convention hospitalo-universitaire entre le centre hospitalier universitaire Dijon Bourgogne et l'Université de Bourgogne

Madame Nadiège BAILLE, Directrice Générale du CHU Dijon Bourgogne, Monsieur le Professeur Alain BONNIN, Président de l'université de Bourgogne et Monsieur le Professeur Marc MAYNADIÉ Directeur de l'UFR Sciences de Santé de Dijon ont signé ce jour le renouvellement de la convention hospitalo-universitaire entre le CHU Dijon Bourgogne et l'université de Bourgogne.

Fondement de la composante universitaire du CHU, cette convention renforce la coordination des politiques des deux établissements dans le domaine de l'enseignement et de la recherche. Elle assure ainsi la cohérence entre les stratégies du CHU et de l'université de Bourgogne.

Créés par les ordonnances de 1958, les CHU sont la pierre angulaire du service public hospitalier : hôpital référent pour le territoire desservi mais aussi centre de recours et d'excellence pour les acteurs du système sanitaire régional, le CHU est un lieu de formation et d'enseignement pour tous les métiers de la santé (médecins et paramédicaux) et un lieu de recherche et d'innovation avec pour ambition de porter toujours au plus haut le niveau de prise en charge des patients.

Le CHU Dijon Bourgogne compte près de 100 enseignants chercheurs qui accueillent et encadrent chaque année plus de 500 internes et 900 étudiants hospitaliers. Ce sont près de 1 000 projets de recherche, avec plus de 7 000 patients inclus, qui sont conduits chaque année et qui donnent lieu à près de 700 publications scientifiques de haut niveau.

Une stratégie concertée

- Le CHU et l'université de Bourgogne coordonnent le recrutement des personnels hospitalo-universitaires en préparant conjointement une prospective cohérente avec leurs axes stratégiques,
- Le CHU et l'université de Bourgogne travaillent conjointement leur stratégie de développement pour la formation et la recherche. Ils font le point sur cette coordination annuellement, lors d'un directoire élargi.
- Les deux établissements utilisent une signature scientifique commune à l'ensemble du site Bourgogne-Franche-Comté.
- Les deux structurent harmonisent, dans les domaines concernés, les stratégies définies leurs projets d'établissement respectifs.

Les personnels et étudiants

- Le CHU et l'université de Bourgogne s'engagent à ce que les personnels placés sous leur responsabilité respectent les dispositifs d'hygiène et de sécurité en vigueur dans les locaux où ils interviennent.
- L'université de Bourgogne exerce une vigilance particulière pour que son personnel et ses étudiants, amenés à être en contact avec les patients du CHU, portent la plus grande attention au respect de leurs droits.

La signature de cette convention pérennise et renforce le partenariat entre le CHU Dijon Bourgogne et l'université de Bourgogne.

Contacts Presse

Christelle Distinguin
Service communication
CHU Dijon Bourgogne
Tél. 03 80 29 57 44
christelle.distinguin@chu-dijon.fr

Audrey Rahali
Service Communication
Université de Bourgogne
Tél. 03 80 39 37 96 / 06 77 43 47 24
audrey.rahali@u-bourgogne.fr